

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-L'ÉTROIT
Séance du samedi 29 novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf novembre, à dix heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni régulièrement convoqué en date du 20/11/2014.

La séance a été publique et s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TAVERNIER, Maire, avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 25 octobre 2014
2. Immeuble BASTIEN : saisie immobilière - vente
3. Subvention triennale : Travaux à l'église : Choix de l'entreprise, plan de financement
4. Baraque de chasse. Don et destination
5. Mise en place du banc en pierre, place des Tilleuls
6. Annulation de la délibération municipale relative à la durée hebdomadaire du temps de travail de la secrétaire de mairie
7. Taxe d'aménagement : choix du taux et des exonérations facultatives
8. Convention avec l'Association Foncière de remembrement
9. Convention avec « le Refuge du Mordant »
10. Baux des parcelles ZE 22 ET ZE 39
11. Subvention école élémentaire : classe découverte
12. Achat de panneaux de signalisation
13. Questions diverses

Présents : Mmes et MM. BARTH Nicole, COURTOIS Sylvain, HILAIRE Jean-Paul, GEORGE Pascal, MAURY Claudine, PICHANCOURT Fabienne, ROUSSEL Michel, TAVERNIER Jean-Jacques et TISSERANT Alain.

Absent : LUZI Domenico

Procuration : de GEORGE Bénédicte à GEORGE Pascal

Secrétaire de séance : ROUSSEL Michel

1°) Approbation du compte rendu de la séance du 25/10/2014

Lecture du compte-rendu de la séance du 25 octobre 2014 a été faite par M. le Maire. Aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté:

«pour » 10 voix, « contre » 0 voix et « abstention » 0 voix

2°) Dossier William BASTIEN

Le maire fait part à l'assemblée de la demande formulée par le comptable public quant à la suite à donner à l'affaire BASTIEN.

Dans ce contexte, le maire rappelle les délibérations du 28 septembre 2013 et du 18 janvier 2014 ayant été prises à ce sujet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- décide de confirmer ces délibérations, demandant leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

« pour » 9 voix, « contre » 1 voix et « abstention » 0 voix

3°) Subvention triennale-Travaux de l'Eglise - Choix de l'entreprise - plan de financement

Le Maire présente les devis établis par plusieurs entreprises en vue de réaliser des travaux urgents à l'Eglise.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal:

- décide de retenir le devis maçonnerie présenté par l'entreprise THIRIOT pour un montant de 41 932.67 € (HT)

- décide de retenir le devis menuiserie présenté par l'entreprise FAUVET pour un montant de 650 € (HT)

Le Maire propose ensuite le plan de financement suivant (HT):

	Recettes	Dépenses
Travaux maçonnerie THIRIOT		41 932.67
Travaux menuiserie FAUVET		650.00
Subvention triennale 2012-2013-2014	18 000.00	
Auto financement	24 582.67	
TOTAL	42 582.67	42 582.67

- approuve le plan de financement

-s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.

- autorise le maire à signer toutes pièces inhérentes

« pour » 9 voix, « contre » 0 voix et « abstention » 1 voix

4°) Baraque de chasse : don et destination

Le Maire donne lecture du courrier lui ayant été adressé par Monsieur Jean-Pierre MOUDIN par lequel ce dernier informe la commune qu'elle peut disposer de la baraque de chasse située sur la parcelle D242.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- décide d'accepter le don de la baraque de chasse fait par Monsieur Jean-Pierre MOUDIN

- décide de faire procéder à sa démolition

« pour » 9 voix, « contre » 0 voix et « abstention » 1 voix

5°) Mise en place du banc en pierre, place des Tilleuls

Le Maire présente le devis établi par l'entreprise THIRIOT pour un montant de 586.40 € HT.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- décide de retenir le devis établi et de réaliser les travaux.

« pour » 10 voix, « contre » 0 voix et « abstention » 0 voix

6°) Annulation de la délibération concernant la durée du temps de travail de la secrétaire de mairie

M. le Maire rappelle les termes de la délibération du 25.10.2014 visant à augmenter la durée du temps de travail de la secrétaire de 0.5 heure par semaine.

Il propose d'annuler cette délibération puisqu'une convention entre l'Association Foncière de Remembrement fixera une indemnité.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- décide d'annuler la délibération du 25.10.2014 relative à la durée du temps de travail de la secrétaire de mairie.

« pour » 10 voix, « contre » 0 voix et « abstention » 0 voix

7°) Taxe d'aménagement : choix du taux et des exonérations facultatives

Le Maire rappelle que la commune disposait d'une carte communale en 2011, le conseil municipal ayant délibéré le 12 novembre 2011 pour instituer la taxe d'aménagement.

Cette délibération prévoyait une durée de validité de trois ans. Il convient donc de délibérer pour maintenir l'application de la taxe au 1^{er} janvier 2015.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- décide d'instituer le taux de 2%
- décide d'exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable

« pour » 10 voix, « contre » 0 voix et « abstention » 0 voix

8°) Convention avec l'Association foncière de remembrement (AFR)

Le Maire présente le projet de convention approuvé par l'AFR et relatif à la mise à disposition des services humains et matériels pour la gestion de ladite association.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- décide d'approuver cette convention
- autorise le maire à la signer

« pour » 10 voix, « contre » 0 voix et « abstention » 0 voix

9°) Convention avec le « Refuge du Mordant » .

Le Maire a présenté cette convention ayant pour objectif de confier l'exploitation de son service de gestion de la fourrière animale au « Refuge du Mordant », route de Villey Saint Etienne 54200 TOUL.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- décide d'approuver cette convention
- autorise le maire à la signer

« pour » 10 voix, « contre » 0 voix et « abstention » 0 voix

10°) Bail des parcelles ZE 22 et ZE 39

Le Maire donne lecture d'un courrier, du 8 novembre 2014, lui ayant été adressé par le président de l'association « La Galoche ». Dans cette lettre, il formule le souhait de conclure un bail de location avec la commune pour les parcelles cadastrées ZE 22 et ZE 39, dans les mêmes conditions que celles du précédent bail.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- décide d'accepter qu'un bail soit établi avec l'association « La Galoche » pour les parcelles ZE 22 et ZE 39 et ce, dans les conditions identiques à celles du précédent.

- autorise le maire à signer toutes les pièces inhérentes

« pour » 9 voix, « contre » 0 voix et « abstention » 1 voix

11°) Subvention école élémentaire - Classe découverte

Le Maire donne lecture du courrier de l'équipe enseignante de Saulxures lès Vannes, qui sollicite une subvention pour une classe découverte.

Il présente le plan de financement proposé, le montant de la subvention souhaitée s'élevant à 125,00€.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- décide de ne pas verser de subvention pour la classe découverte, le projet étant inapproprié

« pour » 9 voix, « contre » 0 voix et « abstention » 1 voix

12°) Achat de panneaux de signalisation.

Le Maire informe l'assemblée de la dangerosité de la chaussée sur plusieurs chemins communaux, en raison de la mise en place de bordures de trottoirs pour l'évacuation de l'eau.

En conséquence, il propose l'achat et la mise en place de panneaux de signalisation pour prévenir ces dangers.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- décide de procéder à l'achat et la mise en place de panneaux de signalisation.

« pour » 10 voix, « contre » 0 voix et « abstention » 0 voix

13°) Questions diverses

- Monsieur Pascal GEORGE demande s'il existe une réglementation concernant la mise en place d'un bassin (20.00 m x 10.00 m) sur une propriété privée.

En réponse, le maire lui précise qu'il va s'en informer auprès des services compétents.

- Monsieur Sylvain COURTOIS demande à la commune l'installation de l'électricité dans le local de l'ancien trieur.

En réponse, le maire lui indique qu'il fera établir les devis inhérents à cette demande.

- Monsieur Pascal GEORGE suggère la pause d'une barrière pour interdire l'accès à l'ancienne décharge et ce, afin d'empêcher les dépôts sauvages.

En réponse, le maire l'informe qu'il va se renseigner sur le coût d'un tel matériel.

- Le maire a fait le point sur le dossier LUZI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H38.
